

COMPTE RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022
(Convocation du 25 février 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 3 mars 2022 à 18 heures 00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Siège administratif de Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

| | | |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Conseillers en exercice : 12 | Présents : 11 | Votants : 11 |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

PRESENTS : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Chantal BIHOËS, Pierre GUEGAN, Jeanne LE NÉDIC, Gérard LE ROY, Pascal ROSELIER, Grégoire SUPER, Pierre BOUEDO, Guénaël ROBIN.

ABSENT : Jean-Luc GRANDIN

INVITÉ : Gérard CORRIGNAN

Secrétaire de séance : M. Pierre BOUEDO

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n°2022-DB-001 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,
- DE DESIGNER, M. Pierre BOUEDO, secrétaire de séance.

Délibération n°2022-DB-002 - Ecole de musique - Subvention acquisition de matériel pédagogique

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Plan de financement : Le taux de solidarité communiqué pour Centre Morbihan Communauté s'élève à 15 %

| Dépenses | Recettes |
|--------------------------|-------------------------------|
| 23 000 € | Subvention département 3450 € |
| Autofinancement 19 550 € | |

DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- DE SOLLICITER une subvention auprès du Département du Morbihan dans le cadre de l'acquisition de matériel pédagogique ou d'équipement spécifique pour 2022,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de la Culture, à signer tout document se rapportant au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales
au siège de Centre Morbihan Communauté **le 7 mars 2022.**

Le Secrétaire de séance
Pierre BOUEDO

Le Président,
Benoît ROLLAND

